

AUTRES PAYS

ITALIE.—Sa Sainteté Léon XIII vient d'adresser à l'illustre cardinal Langénieux, archevêque de Reims, une lettre très élogieuse dont nous publions le texte dans la présente livraison de notre revue.

—Nos lecteurs savent que depuis les jours de sa jeunesse Léon XIII emploie ses rares loisirs à ciseler des strophes latines, à célébrer en vers les événements de sa vie privée et ceux de l'histoire. Tout dernièrement il écrivait une ode sur la mort tragique de l'impératrice d'Autriche et l'on dit aujourd'hui que, sur la demande du comité promoteur de l'hommage universel à Jésus-Christ pour le début du XXe siècle, il est à composer une ode destinée à célébrer les bienfaits de la Rédemption.

Cette ode sera mise en musique par l'abbé Perosi, le fameux musicien dont les oratorios sur la résurrection de Lazare et sur celle de Notre Seigneur font salle comble en Italie.

Le talent poétique de Léon XIII est de réelle valeur et ce n'est pas seulement parce qu'ils sont l'œuvre du Pape qu'on loue ses poèmes. Henri des Houx, l'ancien rédacteur en chef du *Journal de Rome*, écrivait récemment à ce sujet :

Il (Léon XIII) a abordé tous les genres et sa lyre a toutes les cordes. Il manie tous les mètres. Ce n'est pas un plagiaire des poètes antiques. C'est un original.

Il manie la langue latine comme sa langue maternelle. Ses poèmes ont la grâce des œuvres les plus exquises de la Renaissance. Il ne s'élève pas jusqu'à un lyrisme exubérant. Même quand il enfourche Pégase, il n'oublie pas la politique et les affaires. Mais il parvient à prendre rang parmi les maîtres, grâce à la parfaite justesse des termes, à la précision, à la sobriété de l'expression et à l'harmonieuse cadence du vers. C'est assurément le prince des poètes latins de notre siècle et ses ouvrages méritent d'être médités par nos jeunes humanistes.

—Une bonne nouvelle transmise d'Italie à la *Croix* et qui réjouira profondément tous les amis de Dom Bosco et de ses œuvres :

Mgr Richelmy, archevêque de Turin, adresse à ses diocésains, par ordre de la Congrégation des Rites, une lettre pastorale où il leur demande de recueillir les écrits du serviteur de Dieu, et de les remettre, soit en original, soit en copie authentique, à la curie épiscopale de Turin. Un délai de deux mois, à partir du 5 novembre, est fixé pour l'accomplissement de cette formalité qui est la base indispensable du procès de béatification et canonisation, qui s'ouvrira à Turin, pour être ensuite porté à la Sacrée Congrégation des Rites.